Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 11 AVRIL 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT le ONZE AVRIL à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique 5 avril 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRESENTS: Mme Sandrine BARRAU, M. Bertrand BESSE, Mme Christelle BORREGO, Mme Anne-Cécile DELECROIX, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Fréderic SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS: M. Étienne BAYONNE, M. Fabien LECHES, M. Jean-Philippe PELISSIER et M. Sébastien PEYRES.

SECRETAIRE: Mme Sandrine BARRAU

NOMBRE DE CONSEILLERS:

- en exercice : quatorze

quorum : huitprésents : dixvotants : dix

ORDRE DU JOUR:

- Points divers
- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 28 mars 2018
- Subventions pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur
- Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable en vue du futur terrain de sports
- Programme d'amélioration des logements communaux

Points divers

Madame le maire indique que le lac n'a pas été déclaré aux services de l'État (direction départementale des territoires). Il est indispensable de régulariser la situation au moment de la déclaration « loi sur l'eau » pour les travaux. Elle propose de solliciter l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) du Gers pour un accompagnement au montage du dossier, pour 480 euros HT environ. Le conseil municipal est favorable.

Approbation du PV compte-rendu de la séance du 28 mars 2018

Le PV compte-rendu de la séance du 28 mars dernier, rédigé par monsieur Frédéric Soules, est approuvé.

Subventions pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur

Délibération n°2018-020 approuvant la réalisation d'une étude de faisabilité d'une chaudière bois et réseau de chaleur et autorisant le maire à solliciter des subventions

Vote : <u>OUI</u> à l'unanimité (10 voix)

Madame le maire rappelle que le principe de l'étude de faisabilité de réseaux publics de chaleur bois-énergie sur la commune de Monferran-Savès a été approuvé lors du conseil du 31 janvier 2018. L'offre du cabinet Inddigo a été retenue après négociation. Elle ajoute que le coût de cette étude est estimé à 7 698 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

approuve le projet,

autorise le maire à solliciter des subventions auprès de la Région Occitanie et de l'Ademe.

Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable en vue du futur terrain de sports

Délibération n°2018-021 approuvant l'alimentation en eau du futur terrain de foot

Vote : <u>OUI</u> à l'unanimité (10 voix)

Madame le maire propose d'associer le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, lors de la phase d'étude, à la définition du projet d'alimentation en eau du terrain et des vestiaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

demande au syndicat des eaux de la Barousse de renforcer les réseaux lors des travaux du nouveau terrain de sport

Programme d'amélioration des logements communaux

Délibération n°2018-022 approuvant les travaux sur les logements communaux et autorisant le maire à solliciter des subventions

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Madame le maire explique qu'à la suite de la demande du conseil municipal le 31 août 2016, un diagnostic des logements a été réalisé fin 2016 ainsi qu'une estimation de leur valeur marchande. Elle ajoute qu'elle prévoit de solliciter des aides financières de l'Agence nationale de l'habitat.

Monsieur Raymond Laborde rappelle les travaux déjà réalisés par la commune sur le logement « Ancienne Poste » (remplacement de la chaudière et réaménagement de la salle de bain pour 7 400 euros HT environ).

Madame le maire présente un projet d'amélioration de la sécurité électrique, du confort sanitaire et de la performance énergétique des logements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de pas céder de logements et de financer les travaux sur le budget général, approuve le projet dans la limite de 34 000 euros HT,

décide d'effectuer les travaux sur les logements « Maison Dessum gauche, » « Ancienne mairie » et « Maison Arquès, »

et autorise le maire à solliciter des subventions.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 mai à 21h.

La séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré le 11 avril 2018. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

La secrétaire de séance,

Le maire.

Sandrine BARRAU

Josianne DELTEIL